



11-04-2025

Renouvellement des cartes d'identité et des passeports : anticiper pour éviter les mauvaises surprises

Le renouvellement des titres d'identité nécessite plusieurs étapes, dont les délais doivent être pris en compte. Si un rendez-vous en mairie peut généralement être obtenu sous une semaine, le traitement administratif des demandes de passeport ou de carte nationale d'identité prend en moyenne cinq semaines. En ajoutant le temps de fabrication et d'acheminement, le délai global peut atteindre près de deux mois.

Il est désormais trop tard pour espérer une délivrance à temps pour les vacances ou les voyages scolaires du printemps. En revanche, **il est possible d'anticiper les départs à venir, notamment à l'approche de la période estivale. Une vérification des dates d'expiration des titres est vivement recommandée. En cas de besoin, une demande de renouvellement peut encore être engagée pour les congés d'été.**

Chaque année, des projets de voyage doivent être annulés en raison de documents d'identité périmés. Une vigilance accrue permet d'éviter ce type de désagrément. Avant toute démarche, il convient de s'assurer de la complétude du dossier et de prendre rendez-vous pour le dépôt en mairie.

L'ensemble des informations pratiques est disponible sur le site de la Ville de Besançon :
www.besancon.fr

Contacts

Élise AEBISCHER - Adjointe à la maire déléguée à la relation aux usagers, ressources humaines, égalité femmes-hommes

Pierre GAINET - Chef du service Formalités-Élections, direction Relations avec les Usagers

Contacts presse

Auriane CALVÉS
Cécile PRUDHOMME

06 33 67 25 23
06 84 37 60 09

auriane.calves@besancon.fr
cecile.prudhomme@besancon.fr